**Notification préalable d'une concentration**

**(Affaire M.10729 – FOWI / MOL / TOHO / HOKURIKU / ORSTED / JERA / SWANCOR)**

**Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2022/C 218/11)

1. Le 20 mai 2022, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Mitsui O.S.K. Lines, Ltd. («MOL», Japon),

— Toho Gas Co., Ltd. («Toho», Japon),

— Hokuriku Electric Power Company («Hokuriku», Japon),

— Orsted InvestCo Ltd. («Orsted», Taïwan), appartenant à Ørsted A/S (Danemark),

— JERA Power International B.V. («JERA», Japon), appartenant à JERA Co. Inc. (Japon),

— Swancor Holding Co. Ltd. («Swancor», Taïwan),

— Formosa I International Investment Co., Ltd. («FOWI», Taïwan).

MOL, Toho, Hokuriku, Orsted, JERA et Swancor acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de FOWI.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— MOL: société de transport présente dans les secteurs suivants: transport maritime, transport de vrac sec, énergie et activités offshore, transport de produits et activités connexes,

— Toho: société gazière présente dans les secteurs de la fourniture de chaleur, de l'électricité, de la vente d'équipements et d'installations gaziers et de l'installation de conduites de gaz,

— Hokuriku: fournisseur d'électricité au moyen de systèmes intégrés de production, de transport et de distribution d'électricité,

— Orsted: entreprise présente dans les secteurs du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en mer, de centrales à bioénergie et de solutions innovantes de revalorisation des déchets en énergie, ainsi que des produits énergétiques intelligents. Elle acquiert, produit, distribue et négocie également de l'énergie et des produits connexes en Europe et aux États-Unis,

— JERA: entreprise présente dans les secteurs de l'investissement dans les carburants en amont, de l'approvisionnement en carburant, ainsi que des activités de négoce et de transport. Elle est également présente dans le développement et l'exploitation de centrales électriques,

— Swancor: producteur et distributeur de produits chimiques de spécialité, notamment des résines anticorrosion destinées à être utilisées dans des réservoirs et des conduites de transport dans différents secteurs d'activité et dans des cheminées de centrales électriques, ainsi que de résines époxydes pour pales d'éoliennes.

3. FOWI exploite un parc éolien en mer à Taïwan.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10729 – FOWI / MOL / TOHO / HOKURIKU / ORSTED / JERA / SWANCOR

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË